

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-24
Occupation du domaine public
Rue François Debussy

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise Christian Choureau ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 2 mars au vendredi 10 avril 2026, l'entreprise Christian Choureau est autorisée à mettre en place un échafaudage sur le trottoir, en raison de travaux de réfection de façade, au droit du 8 rue François Debussy.

ARTICLE 2 : Durant cette période, la circulation des piétons sera interdite au niveau de la zone de chantier, les piétons devront emprunter le trottoir opposé.

ARTICLE 3 : Deux emplacements seront réservés à l'entreprise Christian Choureau au début de la rue Traversière, afin de stationner le véhicule de chantier et de stocker du matériel.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise Christian Choureau qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 5 : L'entreprise Christian Choureau, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information au Conseil Départemental.